

Grand Poitiers Communauté urbaine

Qualité de l'eau



Pour tout connaître sur la qualité de l'eau dans Grand Poitiers et en Poitou-Charentes, consultez le site

[Ministère des solidarités et de la Santé \(https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau\)](https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau)

LA QUALITE DE L'EAU AU ROBINET

En 2022, en application du principe de précaution, les autorités publiques ont estimé que le métabolite du Chlorothalonil R471811 (résidus de pesticide) devait être classé parmi les substances actives réglementées pour la consommation humaine.

En parallèle, le ministère en charge de la santé a missionné l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation (ANSES) pour trancher la question de savoir si ce classement était scientifiquement justifié.

Celle-ci a publié, le **29 mai 2024**, ses conclusions qui conduisent à considérer que le métabolite du **Chlorothalonil R471811 n'a plus vocation à être classé parmi les substances actives** réglementées pour la consommation humaine et ne présente finalement pas de risque pour la santé des consommateurs.

En conséquence, le préfet de la Vienne a abrogé le 7 juin 2024 l'arrêté de dérogation délivré le 11 septembre 2023 à Grand Poitiers Communauté urbaine qui autorisait, sous certaines conditions, un dépassement de la limite réglementaire du métabolite du Chlorothalonil R471811, tout en restant en-deçà du seuil sanitaire fixé à 3 microgramme/litre.

Le chlorothalonil en questions

Qu'est-ce que le chlorothalonil ?

Le chlorothalonil est un fongicide utilisé par la profession agricole dite conventionnelle. Depuis 2020, son utilisation est interdite en France et dans toute l'Union Européenne. Cependant, on retrouve des traces des molécules issues de sa dégradation (appelées résidus ou métabolites) dans les sols et les ressources en eau.

Quelle est la conséquence du classement du chlorothalonil R411811 en métabolite "non pertinent" ?

L'eau distribuée par Grand Poitiers redevient « mécaniquement » conforme à la réglementation. Les métabolites non pertinents ne sont pas soumis à la limite de qualité de 0,1 µg/l mais doivent satisfaire à la valeur indicative de 0,9 µg/l. C'est le cas sur les communes desservies par Grand Poitiers.

Puis-je continuer à utiliser l'eau du robinet comme d'habitude ?

Vous pouvez boire l'eau du robinet comme habituellement. Aucune restriction d'usage n'est prononcée, même pour les personnes dites vulnérables.

En cas de dépassement de la valeur indicative de 0,9 µg/l, l'eau restera toutefois consommable sans danger pour la santé, y compris par les nourrissons, les femmes enceintes, les enfants et les personnes âgées ou fragiles. Cette valeur a pour objectif de maintenir la présence de ces composés à un niveau bas et sécuritaire. C'est un seuil d'alerte qui appelle des mesures correctives de la part des personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau potable.

Où puis-je récupérer les résultats d'analyse de ma commune ?

L'ensemble des résultats d'analyses sont disponibles sur les sites du Ministère de la Santé et de Grand Poitiers :

> <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau> (<https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>)

Que fait Grand Poitiers par rapport à cette situation ?

Grand Poitiers maintiendra ses efforts en faveur de la protection de la ressource en eau et de la santé humaine, notamment au travers :

- > D'actions visant à la réduction des pollutions à la source,
- > De la poursuite des campagnes d'analyses dans les ressources en eau et dans les eaux distribuées,
- > Des réflexions sur les optimisations possibles dans ses filières de traitement.

Contact

Direction Eau - Assainissement de Grand Poitiers

☎ 0549523729

✉ [Courriel](#)

GRAND POITIERS

84, rue des Carmélites

86 000 Poitiers

Tel : 05 49 52 35 35

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30